

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

17 avril 1950
[Handwritten initials and a rectangular stamp]

Distr.
RESTREINTE :
SR/142
17 avril 1950
Original : FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT-QUARANTE-DEUXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, Genève
le lundi 17 avril 1950, à 15 h;

Présents :

- M. PALMER (Etats-Unis) Président.
- M. de BOISANGER (France-)
- M. ERALP *) (Turquie)
- M. P. de AZCARATE Secrétaire principal

*) Suppléant

- G^{al} Kennedy Directeur de l'UNRWA
- M. Blandford (Etats-Unis - Président)
- M. de Saint-Hardouin (France)) Membres de la
- G^{al} Refet Bele (Turquie)) Commission con-
- Sir Henry Knight (Royaume-Uni)) sultative

Le PRESIDENT déclare que la Commission de Conciliation pour la Palestine attendait le moment de cette réunion, depuis qu'elle savait que le Directeur et les membres de la Commission Consultative de l'Office de Secours et de Travaux pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient devaient, en se rendant à Beyrouth, passer par Genève,

C'est à lui, en tant que Président de la Commission de Conciliation, qu'échoit le privilège de dire le plaisir que cause à ses membres cette réunion et d'exprimer des vœux pour que le séjour des membres de l'UNRWA en Orient,

soit couronné de succès. Ces vœux qu'il forme en son nom, au nom de ses collègues et au nom du Secrétariat de la Commission, ne sont pas une simple formalité, mais l'expression des sentiments de tous à l'égard des membres de l'UNRWA et des membres de son personnel.

La Commission de Conciliation n'ignore pas l'importance de la mission: de l'UNRWA et nourrit l'espoir qu'elle s'accomplira dans les meilleures conditions. L'issue de cette mission peut dépendre du résultat des efforts persévérants de la Commission de Conciliation pour résoudre le problème des réfugiés et de l'ensemble du problème de la Palestine en accord avec l'Etat d'Israël et les Etats arabes intéressés. Les efforts de la Commission peuvent aussi être influencés par le tour que prendront les travaux de l'UNRWA en Orient et par la nature des relations qu'elle établira avec les Gouvernements et les peuples des Etats arabes.

Si, à un moment quelconque, l'UNRWA estime que, par son expérience la Commission peut lui être de quelque secours, elle pourra la consulter sans hésitation. La Commission de Conciliation voudrait elle aussi pouvoir s'adresser à l'UNRWA et lui demander aide et conseil dans les domaines où cet Office pourrait l'aider.

Le Secrétariat de la Commission de Conciliation a préparé des propositions relatives à la façon de maintenir entre les deux organes un service de liaison efficace qui seront distribuées en fin de séance. Il faut espérer qu'un accord sur la désignation d'un officier de liaison pourra intervenir avant que les membres de l'UNRWA aient quitté Genève.

Afin que cette question et toutes celles que l'UNRWA voudrait examiner puissent être étudiées, il serait souhaitable qu'avant que les membres de l'UNRWA quittent Genève, on tienne une autre réunion.

Le Secrétariat de la Commission de Conciliation a préparé un dossier composé des documents qui permettent de suivre les questions touchant le problème des réfugiés dont la Commission de Conciliation a eu à s'occuper, et les mesures prises par elle jusqu'ici. Ces documents seront également remis en fin de séance à chacun des membres de l'UNRWA. Si l'un d'eux désire obtenir des renseignements complémentaires ou estime que le Secrétariat peut lui être utile d'une façon quelconque, il voudra bien en aviser le Secrétaire principal.

Les membres de l'UNRWA auront également intérêt à entendre M. de Boisanger, Président sortant, parler de ses récentes visites dans les diverses capitales

des Etats arabes et au camp de réfugiés de Gaza. Il donnera ses impressions sur les sentiments qui règnent dans cette région à l'égard de l'Office. Tout projet qui apparaîtrait aux réfugiés ou serait interprété par leurs porte-paroles, comme incitant les réfugiés à renoncer à regagner leurs foyers, serait, on le sait, impopulaire.

M. de BOISANGER (France) déclare que c'est accessoirement, à l'occasion d'un voyage qu'il vient d'effectuer en Orient pour accomplir auprès des Gouvernements arabes et du Gouvernement d'Israël des démarches d'un caractère politique, qu'il a eu l'occasion de se rendre dans, certains camps de réfugiés, à Jéricho, à Naplouse et à Gaza. Sa dernière visite remontait au mois d'avril 1949. Il a pu constater que la situation de ces camps s'était depuis lors, profondément transformée. La Croix-Rouge, et tout particulièrement l'oeuvre des Quakers y ont accompli une action admirable du point de vue humanitaire. Dans les camps, les réfugiés sont maintenant convenablement installés, les enfants vont à l'école, les soins médicaux leur sont donnés, la propreté règne. Les progrès réalisés sont, si l'on peut dire, trop grands; de véritables villages arabes sont constitués, la population est en augmentation. En ce qui concerne l'état d'esprit des réfugiés dans ces camps, l'accueil réservé au représentant de la Commission de Conciliation dans la zone de Gaza laisse présager que les travaux de l'UNRWA pourront se heurter à certaines difficultés. Ainsi, quelques pétitions de réfugiés lui ont été remises, dont le thème général est le suivant: "Nous voulons rentrer chez nous. Les puissances démocratiques sont la source de nos malheurs!"

Le but principal du voyage qu'il vient d'effectuer était d'essayer de faire accepter par les parties un projet de la Commission de Conciliation tenant compte à la fois des demandes d'Israël qui souhaite l'ouverture de négociations directes, et des demandes des Etats arabes qui voudraient que la Commission exerce la médiation entre les parties; ce projet de la Commission prévoit que toutes les parties se réuniraient dans des Comités dont les bases de discussion seraient fournies par la Commission.

A ces propositions, l'Etat d'Israël n'a pas encore répondu. Sa réponse dépendra de l'effet produit sur lui par les déclarations de la Ligue arabe. Quant aux gouvernements arabes, leur point de vue a été exposé par le Ministre des Affaires étrangères d'Egypte en présence du Secrétaire de la Ligue arabe: les gouvernements arabes ne se refusent pas à la constitution de Comités mixtes de caractère technique; à condition qu'un accord de principe, portant en premier lieu sur la question des réfugiés et reconnaissant à ceux-ci le droit de rentrer dans leurs foyers, soit conclu au préalable.

La tâche de l'UNRWA est en quelque sorte liée aux résultats des travaux de la Commission de conciliation. Si celle-ci parvient à poser progressivement les bases d'un règlement, l'UNRWA en retirera pour ses travaux des avantages certains. Pour le moment, elle va au devant de difficultés sérieuses.

Les membres de l'UNRWA pourront, de leur côté, rendre service à la Commission de conciliation en faisant observer, au cours de leurs conversations avec les représentants "des gouvernements des Etats arabes, qu'aucune solution de la question des réfugiés n'est possible en dehors de celle qui consiste à installer le plus grand nombre d'entre eux dans des régions qui ne sont pas occupées par Israël. Les Etats arabes ne sont pas encore prêts à admettre cette vérité évidente.

Le Général KENNEDY (Directeur de l'UNRWA) adresse en son nom ses remerciements à la Commission de conciliation pour l'accueil qu'elle leur a ménagé. On sait que les membres de l'UNRWA n'ont tenu encore qu'une réunion officieuse et, le matin même, leur première réunion officielle. Ils étaient, conscients des difficultés qui les attendent mais les explications qui viennent de leur être fournies les éclairent davantage sur la nature de ces difficultés. Ils se rendent compte également que les attributions respectives des deux organes sont imbriquées et qu'un effort est nécessaire pour prévenir tout chevauchement ou empiètement et assurer une collaboration bien réglée. C'est dans cet esprit qu'ils examineront le projet d'organisation de Sa liaison qui va leur être soumis.

Les membres de l'UNRWA désirent éviter autant que possible de toucher aux aspects politiques des problèmes de l'Orient, leur tâche essentielle consiste à assurer le passage d'un régime de simple secours aux réfugiés à un régime mixte de secours et de travaux.

Ils estiment préférable de prendre connaissance des textes que la Commission de conciliation va communiquer avant de lui poser certaines questions.

Ils remercient encore la Commission de conciliation d'avoir fait profiter l'Office de son expérience et espèrent qu'avec le temps l'Office, à son tour, pourra rendre à la Commission des services du même ordre.

M. BLANDFORD (Etats-Unis d'Amérique - Président de la Commission consultative) déclare que le Général Kennedy vient d'exprimer en termes excellents les sentiments qu'éprouvent les membres de la Commission à l'égard de l'accueil que lui a ménagé la Commission de conciliation. Le problème qui se pose à l'Office est d'intégrer les réfugiés dans l'économie arabe. A cet effet, il aura besoin d'être informé

par la Commission de conciliation et de l'informer à son tour; son but est non pas de compliquer la tâche de la Commission, mais au contraire d'assister celle-ci autant que possible,

A la réunion qui a eu lieu dans la matinée, les membres de la Commission consultative ont pensé qu'il était préférable de ne pas donner de publicité aux arrangements qui pourraient être faits entre l'Office et la Commission de conciliation afin de ne pas créer de malentendu sur le véritable caractère des travaux de l'Office et de bien marquer qu'il ne constitue pas un élément de l'effort de conciliation,

Après une réunion où les membres de l'Office étudieront les documents remis par la Commission de conciliation, il sera nécessaire de déterminer, d'un commun accord, la forme que devront prendre les relations qui vont s'instituer entre les deux organes, ce qui suppose qu'une nouvelle réunion devra avoir lieu.

Rappelant qu'une des préoccupations de l'Office est de réduire autant que possible le nombre de ses "clients" et que les réfugiés de la zone de Gaza posent un des problèmes les plus importants, l'orateur note qu'il avait été question de modifier par des rectifications la zone territoriale où se trouvent ceux-ci. Il demande à la Commission de conciliation de bien vouloir préciser quel est l'état actuel de cette question. De même, la Commission consultative croit savoir qu'en certains points, des réfugiés se trouvent séparés de leurs terres par la ligne de démarcation et sont ainsi dans l'impossibilité de les cultiver. Sur cette question encore, les membres de l'Office seraient heureux de recevoir des éclaircissements de la part de la Commission de conciliation.

Le PRESIDENT estime préférable de répondre sous forme écrite et par une série de documents supplémentaires aux différentes questions posées. Il peut assurer que ces documents pourront être préparés très rapidement par le Secrétariat, de manière que les membres de l'UNRWA les étudient avant la prochaine réunion qui pourrait être fixée au mercredi 12 avril à 11 heures.

11 en est ainsi décidé.

Il est bien conscient des différences de caractère que présentent les missions des deux organes, bien qu'elles contribuent l'une et l'autre à favoriser la stabilité économique et la paix. Il ajoute que la Commission de conciliation ne désire nullement donner de publicité aux arrangements qui interviendront entre

eux. Ces arrangements pourraient consister en la désignation d'un officier de liaison, c'est du moins la proposition qui est faite par la Commission de conciliation et que l'UNRWA devra examiner.

M. BLANDFORD (Etats-Unis d'Amérique - Président de la Commission consultative) indique que l'UNRWA se préoccupe également, sans préjudice de la question du statut politique des 200.000 réfugiés de la zone de Gaza et des 270.000 réfugiés de la Palestine arabe, de connaître quelles sont les intentions de la Commission de conciliation en ce qui concerne la question des avoirs de ces réfugiés.

Le G^{al} KENNEDY (Directeur de l'UNRWA) voudrait également savoir où en est la question des indemnités de compensation. Une solution favorable de cette question qui permettrait de faire connaître aux Arabes que leurs dommages leur seront remboursés, faciliterait évidemment les travaux de l'UNRWA.

Le PRESIDENT fait remarquer que les pays d'accueil se trouveraient aussi mieux disposés à accepter les réfugiés.

Après une discussion sur la forme à donner au communiqué relatif à la réunion qui vient d'avoir lieu, au cours de laquelle M. de SAINT-HARDOUIN (France-Commission Consultative) estime qu'il conviendrait d'indiquer que les deux organes ont pris, aujourd'hui à Genève, le contact que prévoit la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale du 8 décembre 1949, il est décidé de prier le Secrétaire principal de la Commission de conciliation d'élaborer un projet de communiqué qui devra être soumis au Directeur de l'UNRWA et au Président de la Commission consultative avant d'être publié.

La séance est levée à 16 h. 30